

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR AU CAMPING

Cybele vacances vous propose

une assurance vous permettant
d'être remboursé des acomptes
ou sommes versées si vous devez
annuler ou interrompre votre séjour
pour toutes les raisons qui ne sont pas de votre fait.



Assurance annulation :

4 % du montant du séjour en emplacement nu ou location*.

CE QUE NOUS GARANTISSONS

- Décès, accident ou maladie grave, hospitalisation de l'assuré, d'un parent ou d'un proche de la famille.
- Dommages matériels ou vols importants.
- Complication de grossesse de l'assurée.
- État de grossesse contre-indiquant le séjour par la nature même de celui-ci.
- Licenciement économique, rupture conventionnelle.
- Convocation à un examen de rattrapage.
- Contre-indication et suite de vaccination.
- État dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale.
- Dommages graves causés au véhicule.
- Obtention d'un emploi.
- Suppression ou modification des congés payés.
- Mutation professionnelle.
- Refus de visa touristique.
- Convocation : en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assise, pour une greffe d'organe.
- Catastrophes naturelles (au sens de la loi N°86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée).
- Interdiction du site.
- Annulation d'une des personnes accompagnant l'assuré (maximum 8 personnes).
- La séparation (PACS ou mariage).
- Franchise de 45 € par séjour.

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Je règle mon acompte auprès du camping.

2

Je reçois ensuite une attestation d'assurance.

3

En cas de sinistre,
je préviens immédiatement le camping.

4

Je déclare mon sinistre dans les 10 jours ouvrés :

Par internet : www.campez-couvert.com/sinistres

Par mail : sinistres@campez-couvert.com

Par courrier : Gritchen Affinity - 27 Rue Charles Durand
CS70139 - 18021 Bourges Cedex

Pièces justificatives

- En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la maladie ou de l'accident.
- En cas de décès, un certificat et la fiche d'état civil.
- Dans les autres cas, tout justificatif.

5

Dès réception du dossier complet, je suis remboursé sous 72 h

et je reçois un chèque cadeau de 30 € à valoir sur un camping Cybele Vacances.

* Montants susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions tarifaires de l'assureur.